

RÉSERVÉ À L'ADMINISTRATION

IMPORTANT !

Avant de compléter le formulaire, enregistrez-le sur votre bureau et remplissez le nouveau fichier enregistré.

S'il est prévu d'installer une enseigne, elle doit avoir fait l'objet d'un certificat d'autorisation avant toute installation.

Vous devez vérifier si l'enseigne fait l'objet d'une procédure relative au plan d'implantation et d'intégration architecturale (P.I.I.A.). En cas de doute, communiquez avec nous.

■ **EMPLACEMENT DU PROJET**

Numéro civique : _____ Rue : _____

Numéro de local (si applicable) : _____

Ville : _____ Code postal : _____

Numéro de lot : _____

Nom de l'entreprise : _____

■ **IDENTIFICATION DU DEMANDEUR**

Prénom : _____ Nom : _____

Numéro civique : _____ Rue : _____

Ville : _____ Code postal : _____

Téléphone : _____ Courriel : _____

Êtes-vous propriétaire ? Oui Non

■ **IDENTIFICATION DU PROPRIÉTAIRE (à remplir si différent du demandeur)**

Prénom : _____ Nom : _____

Numéro civique : _____ Rue : _____

Ville : _____ Code postal : _____

Téléphone : _____ Courriel : _____



■ IDENTIFICATION DE L'ENTREPRENEUR

Le demandeur effectuera les travaux lui-même.

Sinon, veuillez fournir les coordonnées de l'exécutant des travaux :

Nom du responsable :

Téléphone :

Nom de la compagnie :

Numéro RBQ :

Numéro civique :

Rue :

Ville :

Code postal :

■ DÉTAILS DES TRAVAUX

Date d'ouverture prévue :

JJ MM AAAA

Date prévue du début des travaux (si applicable) :

JJ MM AAAA

Valeur totale du projet (\$) :

■ CRÉATION D'EMPLOIS (pour fins de statistiques)

Nombre d'emplois existants :

Nombre d'emplois créés :



■ DOCUMENTS À JOINDRE À VOTRE DEMANDE

-
- Procuration du propriétaire (requis si le demandeur n'est pas propriétaire).
-
- Lettre explicative décrivant le genre d'entreprise ou de commerce, incluant :
- Raison sociale (nom de l'entreprise);
 - Description de l'activité principale ;
 - Description des activités complémentaires ;
 - Usage existant ou antérieur ;
 - Liste des travaux intérieurs et extérieurs prévus ;
 - Superficie du local dans lequel l'usage projeté sera exercé ;
 - Nature des produits utilisés, vendus ou entreposés ;
 - S'il s'agit d'un établissement servant à boire ou à manger : nombre de places assises et superficie de plancher de l'établissement réservé à la clientèle.
-
- Copie du bail de location.
-
- Copie du certificat de localisation et du plan d'ensemble du bâtiment commercial incluant l'identification du local visé par la demande.
-
- Un croquis détaillé de l'aménagement du local, réalisé proprement et à l'échelle, incluant les dimensions pertinentes et permettant une parfaite compréhension du projet.
-
- Un plan de stationnement à l'échelle indiquant le nombre, l'emplacement et les dimensions des cases de stationnement et des allées d'accès en y indiquant les cases qui sont attitrées à l'usage projeté. À noter que des modifications à apporter à une aire de stationnement existante peuvent devoir faire l'objet d'un certificat d'autorisation et d'une procédure relative à un plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA).
-
- Pour les secteurs qui ne sont pas desservis par un réseau d'égout sanitaire : une attestation, signée et scellée par un membre en règle de l'Ordre des ingénieurs du Québec (signature originale), démontrant que l'installation septique existante a une capacité maximale suffisante pour l'usage projeté en plus des usages existants qui seront maintenus, le cas échéant.
-



■ SIGNATURE

Je déclare que les renseignements fournis dans cette demande sont exacts.

Date :

Signature du demandeur

JJ MM AAAA

CONSIGNES AU DEMANDEUR

1. Renseignez-vous sur la réglementation et les normes en vigueur.
2. Imprimez et signez le formulaire dûment rempli.
3. Réunissez les documents requis.
4. Déposez votre demande au comptoir des permis de l'hôtel de ville (3034, chemin Sainte-Marie) ou transmettez-la par courriel à permis@mascouche.ca

NOTES

La Ville de Mascouche se réserve le droit d'exiger tout document ou renseignement supplémentaire nécessaire à la compréhension de votre projet.

Des documents incomplets ou manquants peuvent retarder l'émission du certificat d'autorisation.

Des informations trompeuses peuvent annuler votre demande ou rendre votre certificat non valide.

Le fait de déposer une demande de certificat d'autorisation ne constitue en aucun temps une autorisation permettant de débiter des travaux.

Le coût du certificat d'autorisation est de 200 \$ (taxes non applicables).

COORDONNÉES

Service de l'aménagement du territoire

permis@mascouche.ca

450 474-4133, poste 1000



Le Règlement *numéro 2008-47* sur l'assainissement des eaux de la Communauté métropolitaine de Montréal (CMM) est entré en vigueur le 1^{er} avril 2009. Ce règlement a pour objectif la réduction de la contamination des eaux usées et pluviales déversées aux réseaux d'égouts par l'installation d'équipement de prétraitement des eaux.

■ IDENTIFICATION DE L'ENTREPRISE

Nom de l'entreprise :

Numéro civique :

Rue :

Ville :

Code postal :

Téléphone :

Courriel :

Type d'activité :

Par la présente, nous confirmons que notre entreprise sera munie d'un des équipements suivants :

Cabinet de dentiste : **Séparateur d'amalgame**

Restaurant ou entreprise effectuant la préparation d'aliments : **piège à graisse**

Entreprise effectuant l'entretien, la réparation ou le lavage de véhicule : **séparateur eau/huile**

Entreprise susceptible de contenir des sédiments (construction industrielle) : **dessaleur et décanteur**

Ces équipements doivent être installés, utilisés et entretenus conformément au guide de pratique.

Le type d'activité prévu n'est pas assujéti au règlement 2008-47 sur l'assainissement des eaux de la CMM

■ SIGNATURE

Signature

Date :

JJ MM AAAA

